

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA WILAYA DE BATNA
NIF : 0 972 0501 90906 20

**AVIS DES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE DU CONCOURS NATIONAL
RESTREINT D'ARCHITECTURE**

Conformément aux dispositions de l'article 48 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de services public, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Batna déclare les résultats de la première phase (dossier de candidature) du concours national restreint d'architecture relatif à l'opération d'étude pour la réalisation d'une salle OMS 1000 places à barika - Projet : Etude pour la réalisation d'une salle OMS 1000 places à barika.

N°	Nom des bureaux d'études présélectionnés	N°	Nom des bureaux d'études présélectionnés
01	Groupelement ORAVIDO ARCHETECTE	14	Groupelement G2B
03	Groupelement BITA ARCHI	15	Groupelement HELISS TAYEB ET HARKAT HALIM
04	Groupelement Σ B		
05	Groupelement ABASSI ET SOCIETE CIVIL EL BINA		
06	Bureau d'étude BADREDDINE BAHLOUL		
07	Bureau d'étude LABID ISSAM		
08	Groupelement ARCHI CONCEPT		
09	Groupelement CHEBAH DJABER ET MEZHOUD NABIL		
10	Groupelement ARCHETICTURE BUILDING		
11	Bureau d'étude ABACHE MOHAMED		
13	Groupelement BIM ART		

Les bureaux d'études présélectionnés pour la deuxième phase sont invités à déposer l'offre technique + prestation + offre financière dans un délai de (30) trente jours à compter de la première parution de cet avis de huit heures à dix heures au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Batna sis rue d'Arris – Batna.

L'ouverture seulement des offres techniques de la deuxième phase est prévue le même jour de dépôt des offres à dix heures et trente minutes au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Batna sis rue d'Arris – Batna.

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec jours férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Cet avis est considéré comme invitation aux bureaux d'études présélectionnés pour assister à l'ouverture des plis de la deuxième phase.